

<https://47.snuipp.fr/EVAR-S-l-Etat-condamne-pour-son-inaction>



EVAR/S : l'État condamné pour son inaction

- À suivre - Communiqués nationaux du SNUipp -

Date de mise en ligne : vendredi 5 décembre 2025

Dernière mise à jour : 5 décembre 2025

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

L'enseignement à la vie affective, relationnelle et sexuelle fait partie depuis 2025 des programmes d'enseignement de la maternelle au lycée, mais celui-ci s'organise avec 24 ans de retard puisqu'il avait été rendu obligatoire par la loi du 4 juillet 2001.

La FSU-SNUipp salue la décision du tribunal administratif de Paris qui vient de condamner l'État à verser un euro symbolique pour ses manquements concernant l'enseignement de l'EVAR/S à l'école depuis 2001, date à laquelle l'éducation à la sexualité a été inscrite dans la loi (code de l'éducation) de la maternelle au lycée.

Cette victoire est cependant en demi-teinte puisque le tribunal juge que l'État a, depuis le début de l'année 2025, fait le nécessaire pour que les séances soient menées dans toutes les classes et à tous les niveaux, en publiant un programme scolaire spécifique. L'État est donc condamné pour son inaction passée, mais il n'est pas contraint dans ses actions futures.

Or, si l'enseignement de l'EVAR/S est désormais inscrit dans les programmes, le constat sur le terrain est que les moyens pour sa mise en œuvre ne sont pas au rendez-vous. Les nouveaux programmes EVAR/S officialisent les trois séances annuelles obligatoires mais précisent aussi que l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité existe lors d'autres séances disciplinaires (arts, sciences, EPS, littérature, etc.) de manière transversale.

Or pour l'école primaire, très peu de moyens sont dédiés à la formation des enseignant·es. Ils et elles se retrouvent donc seul·es face à ce nouvel enseignement qui, pour être de qualité, ne peut pas se faire sans une formation solide.

Dans le même temps, les financements accordés aux associations qui promeuvent l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle diminuent dangereusement, menaçant leurs interventions en milieu scolaire et leurs actions auprès des jeunes. En parallèle, le projet de budget discuté actuellement à l'Assemblée nationale prévoit une réduction des moyens alloués à l'Éducation nationale et à la santé ; une menace supplémentaire sur la mise en place de l'EVAR/S, ainsi que sur le dépistage et la prise en charge des élèves victimes.

Il y a pourtant urgence à inscrire pleinement cet enseignement dans les pratiques de l'école. Il est indispensable de promouvoir des relations égalitaires, travailler le consentement dès le plus jeune âge, lutter contre les stéréotypes, les discriminations et les violences sexistes et sexuelles faites au mineur·es. Face aux offensives réactionnaires avec leur lot de désinformation, de slogans rétrogrades ou de propos masculinistes, il s'agit d'un enjeu de société essentiel.

La FSU-SNUipp s'est pleinement engagée pour que les programmes d'EVAR/S voient le jour. Elle continuera de porter la nécessité d'obtenir une véritable formation et des moyens pour l'accompagnement des équipes pédagogiques. Le ministre a annoncé que 119 millions d'euros étaient dédiés à la mise en œuvre de l'EVAR/S : cela doit se traduire par des actions concrètes sur le terrain.